



**CENTRE HOSPITALIER
DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS**

**Comment se procurer des
médicaments disponibles
uniquement à la pharmacie
de l'hôpital**

Pharmacie site de Paray Le Monial

**Dr. Carine Eyssette
Dr. Myriam Grangeasse
Dr. Martine Bruguier
Dr. Jennifer CHELLY
Dr. Anaïs MINARY
Dr. Audrey BAUGUIL**

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 17h
Tél : 03-85-81-83-50
Fax: 03-85-81-82-59**

Madame, Monsieur,

Votre médecin vient de vous rédiger une ordonnance comportant un ou des médicaments qui ne sont **pas disponibles** dans votre pharmacie habituelle de ville.

Pour certains médicaments, votre médecin vous a informé d'une surveillance du traitement, notamment des effets gênants qu'ils peuvent provoquer.

Si vous avez un doute, ou des questions, demandez plus d'informations à votre médecin ou pharmacien.

Pour vous procurer ce(s) médicament(s), vous devez vous rendre à la

Pharmacie du site de Paray Le Monial
Boulevard des charmes
71600 Paray Le Monial

Dans tous les cas, il est préférable de téléphoner préalablement pour connaître la disponibilité des médicaments qui vous ont été prescrits.

Présentez-vous à la pharmacie avec

- votre **ordonnance** et, selon le médicament, des documents donnés par votre médecin,
- votre **carte Vitale ou à défaut votre attestation d'assuré social**
- éventuellement votre **attestation de mutuelle**,

Votre ordonnance sera honorée pour une durée d'un mois.

En cas de départ à **l'étranger** pour une période supérieure à un mois, une dérogation accordée par votre caisse d'assurance maladie devra accompagner votre ordonnance (demande à faire au moins 15 jours avant votre départ).

Si vous n'habitez pas à proximité de Paray Le Monial, vous pouvez vous rendre dans une autre pharmacie hospitalière habilitée à délivrer des médicaments au public.

Liste des établissements de Saône et Loire avec Pharmacie habilitée à délivrer des médicaments non disponibles en officine de ville

- **Centre hospitalier de Macon**
- **Centre hospitalier de Montceau Les Mines**
- **Hôtel Dieu du Creusot**
- **CH de Bourbon Lancy**
- **CH d'Autun**
- **CH de Chalon sur Saône**

Et d'autres... Pour en savoir plus :
<http://www.ars.bourgogne.sante.fr/Les-secteurs-de-garde.138838.0.html>

Si vous avez des difficultés à vous déplacer, dites-le nous : nous nous organiserons avec votre pharmacien d'officine.